



## POUR DÉCISION

### CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## **Programme renforcé de coopération technique pour les territoires arabes occupés**

### **I. Historique**

1. Le présent document rend compte des progrès réalisés jusqu'ici et des activités de suivi prévues au titre du Programme renforcé de coopération technique pour les territoires arabes occupés en Palestine, ainsi qu'il a été demandé lors des 285<sup>e</sup> et 286<sup>e</sup> sessions du Conseil d'administration. Il fait le point sur l'avancement des travaux depuis la dernière mise à jour effectuée en novembre 2004 par le BIT en collaboration avec le ministère du Travail, la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU) et la Fédération palestinienne des Chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture (FPCCIA).
2. Au cours de l'actuelle période biennale, le montant des fonds disponibles pour financer le Programme renforcé de coopération technique pour les territoires arabes occupés a atteint 4 millions de dollars E.-U., dont 1,53 million de dollars E.-U. alloué par l'OIT (CTBO) et excédents de 2000-01) et 2,47 millions de dollars E.-U. provenant de ressources extrabudgétaires.

### **II. Avancement des travaux**

3. En raison du conflit politique actuel et de ses répercussions, un programme renforcé de coopération technique est en cours d'exécution dans les territoires arabes occupés. Ce programme, qui bénéficie de la participation des différents ministères et des partenaires sociaux intéressés, a réaffirmé la pertinence des activités de l'OIT qui visent essentiellement à lutter contre la pauvreté et à créer des emplois en développant le tissu économique local.
4. En dépit des difficultés persistantes qui ont aggravé la situation sociale et économique des travailleurs palestiniens et de leurs familles, comme le montre le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés présenté en 2005 à la Conférence internationale du Travail, le programme approuvé par le Conseil d'administration en juin 2002 a bien avancé et a encore été développé par le BIT. On trouvera ci-après un récapitulatif des réalisations et des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de coopération technique à ce jour.

## A. Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale (le Fonds)

- Un décret présidentiel a été promulgué par l'Autorité palestinienne pour créer officiellement le Fonds.
- Des locaux ainsi que du matériel et du mobilier appropriés ont été alloués au bureau du Fonds pour assurer la viabilité du programme.
- Les règles de fonctionnement du Fonds ont été mises au point et l'accord de financement a été signé par les parties concernées pour établir le cadre institutionnel et opérationnel du Fonds. Le Conseil a préparé un programme de travail pour définir les bases du Fonds.
- S'inspirant des recommandations de l'étude de faisabilité préparée par les consultants internationaux, trois projets de coopération technique, approuvés par le Conseil, sont en cours d'exécution dans le cadre du Fonds:
  - aide au développement de petites et moyennes entreprises palestiniennes: aide d'urgence à EMPRETEC Palestine (commandé à la CNUCED);
  - aide d'urgence au Programme de création d'emplois et de placement (commandé au ministère du Travail);
  - placement de diplômés de l'enseignement professionnel (commandé à la YMCA de Jérusalem-Est).
- Des efforts sont actuellement faits pour mobiliser des ressources en vue d'assurer le fonctionnement continu du Fonds. C'est ainsi que le gouvernement de la Turquie a versé 100 000 dollars E.-U. à l'OIT pour soutenir le Fonds. En outre, le gouvernement de l'Arabie saoudite a approuvé une proposition prévoyant l'affectation des 500 000 dollars E.-U. de contribution de ce pays au projet de création d'un centre de formation professionnelle à Ramallah. Une fois ce centre créé et équipé, ses locaux pourraient accueillir des activités de renforcement des capacités organisées par le Fonds.

## B. Appui aux organisations d'employeurs et de travailleurs

- *Rétablissement et renforcement des capacités des organisations d'employeurs en Palestine.* Faisant suite à la première phase du projet, les activités de la deuxième phase ont visé essentiellement à institutionnaliser la capacité de la Fédération palestinienne des Chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture de fournir aussi bien aux entreprises existantes qu'aux nouvelles entreprises un appui administratif, financier et autre et des services consultatifs techniques concernant le développement de l'entreprise. C'est ainsi qu'au cours de la période en question quelque 100 petites entreprises ont pu bénéficier de ce projet.
- *Aide aux syndicats palestiniens.* S'appuyant sur la mission d'évaluation des besoins effectuée par le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV), ce projet est en cours de réalisation grâce au financement de l'OIT. Il vise essentiellement à renforcer la capacité institutionnelle de la PGFTU à représenter efficacement ses membres et à participer activement aux débats de politique sociale et économique.

## C. Programme de renforcement des capacités

- *Renforcement du système d'information sur le marché du travail.* Un système amélioré d'appui à l'administration du travail a été mis en place au sein du ministère du Travail. La phase de collecte et de vérification des données précédant la saisie, l'analyse et la gestion des données est aujourd'hui terminée. En outre, les opérateurs chargés de la saisie des données et le personnel de terrain ont suivi une formation qui devrait leur permettre de fournir un appui pour l'exploitation du système et la mise en réseau avec différents services de l'emploi. Un atelier organisé au cours du deuxième semestre de 2004 a permis de passer en revue les changements intervenus dans les résultats de l'enquête sur la main-d'œuvre et leurs indicateurs.
- *Création d'une équipe spéciale chargée des questions d'emploi.* Grâce au financement de l'OIT, quatre autres personnes ont été recrutées, et elles accomplissent avec succès leurs tâches d'appui au Cabinet du ministre du Travail.
- *Amélioration des compétences pour un avenir meilleur.* Ce projet a pris fin avec la création de quatre centres de formation axés sur les femmes et les jeunes sur la Rive occidentale et à Gaza. Une proposition visant la mise en place d'une deuxième phase susceptible d'être intégrée dans le programme du Fonds a été présentée par le ministère du Travail.
- *Création du Centre de formation professionnelle pour handicapés Sheikha Fatima Bent Mubarak à Hébron.* Etant donné le retard causé par les changements d'emplacement et de conception de la construction et la hausse imprévue des coûts, il faudra mobiliser des ressources supplémentaires afin d'achever une autre tranche de 15 pour cent des travaux de construction.
- *Formation des dirigeants de petites entreprises en Cisjordanie et à Gaza.* Le gouvernement du Koweït a approuvé la proposition d'utiliser l'excédent, plus les intérêts accumulés, soit un total de 161 161 dollars E.-U., pour étendre les activités du projet et préparer la phase II du projet.

## D. Dialogue social

- *Un dialogue social et civil pour la reconstruction et la réconciliation.* Ce projet a été lancé en 2004 sur la base d'une évaluation des besoins entreprise par le Centre de Turin. Des activités de formation ont été organisées pour jeter les bases d'un dialogue dans le cadre du mécanisme national de dialogue social.

## E. Divers

- A la suite de la promulgation de la nouvelle loi sur la sécurité sociale en janvier 2005, un expert du BIT a été envoyé pour évaluer les besoins en matière de sécurité sociale. Parallèlement, et pour préparer la création de l'Institut palestinien de la sécurité sociale, une délégation palestinienne dirigée par le ministre du Travail s'est rendue en Jordanie pour s'enrichir de l'expérience de ce pays pour tout ce qui touche à l'administration du système de sécurité sociale.
- Le BIT a aidé le Bureau central palestinien de statistiques (PCBS), dans le cadre de la coopération technique, à examiner et à évaluer les résultats de l'enquête sur le secteur informel. Dans le but de créer une base de données sur le travail des enfants, ce bureau a par ailleurs réalisé une enquête nationale sur le travail des enfants, axée sur les enfants de 5 à 17 ans, avec une aide du Programme focal sur le travail des enfants

(IPEC) pour un examen de la méthodologie et de la conception de l'échantillon, et pour une évaluation de la qualité des données.

- Le BIT s'emploie actuellement à mettre au point un programme avec «Young Entrepreneurs Palestine», une organisation non gouvernementale palestinienne, afin de promouvoir le travail décent grâce à la création de micro et petites entreprises par de jeunes femmes et de jeunes hommes de la Rive occidentale et de Gaza.

### III. Activités de suivi à venir

5. Dans le cadre du Fonds deux types d'activités de suivi sont prévus: mise au point de stratégies de collecte de fonds en vue de promouvoir l'utilisation du Fonds comme cadre commun à tous les programmes de création d'emplois, compte tenu du changement de vision et de politiques de la communauté internationale en matière d'aide humanitaire et d'aide au développement, ainsi que de la concurrence autour des ressources; et lancement d'activités de renforcement des capacités et apport d'un appui direct visant les bénéficiaires des grands programmes du Fonds, à savoir: développement de l'infrastructure communautaire, développement de l'entreprise, mise en valeur des ressources humaines et développement institutionnel. A cet égard, la viabilité du Fonds est une préoccupation de première importance.
6. Mobilisation des ressources pour accroître le volume des projets d'assistance technique multi-bilatérale axés sur des programmes de renforcement des capacités sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza.
7. Compte tenu du récent retrait israélien de la bande de Gaza, le peuple palestinien devrait pouvoir bénéficier de certaines potentialités, tout en étant confronté à un certain nombre de difficultés. A cet égard, le BIT devrait suivre de près la situation afin d'évaluer le type et les domaines d'activité dans lesquels son intervention pourrait être la plus efficace.

### IV. In Memoriam

8. Le 7 juillet 2005, M. Khaled Doudine, représentant de l'OIT à Jérusalem, est décédé après neuf années de bons et loyaux services rendus à l'Organisation. Depuis sa nomination en 1996, M. Doudine avait participé activement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme renforcé de coopération technique dans les territoires arabes occupés, et ce dans un contexte politique et économique difficile, sans parler des conditions de sérucité. Il nous manquera cruellement.
9. *Le Conseil d'administration est invité à prendre note des faits nouveaux concernant le Programme renforcé de coopération technique pour les territoires arabes occupés et à exprimer ses vues sur les nouvelles dispositions à prendre pour sa mise en œuvre.*

Genève, le 19 septembre 2005.

*Point appelant une décision:* paragraphe 9.